

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU TOURING PLONGEE MULHOUSE
MULHOUSE LE 16 OCTOBRE 2010

Michel WERMUTH Président du T.P.M., salue les membres présents et déclare ouverte la 53^{ème} Assemblée Générale.

Il remercie à M. CHAPRIER, M. MEYER et Mme RISS pour leur présence.

Membres du Comité Directeur présents :

Michel WERMUTH	Président
Julie HEBERLE	Secrétaire
Raymond MULLER	Trésorier
Dominique BANNWARTH	Responsable licences
Philippe VALENDOFF	Directeur technique
Michel WELTER	Reponsable matériel
Olivia FRICKER	Vice Présidente Responsable apnée
Arnaud PONCHE	
Stéphane BARDET	Responsable Hockey

Excusé :

Marc-Pascal KELLER

Invités :

Roland Chaprier, Délégué à l'animation événementielle et aux sports, Ville de Mulhouse
Mireille Riss, Trésorière Générale de l'OMS
Jean-Claude Meyer, Secrétaire Général de l'OMS

Après pointage de la liste des personnes présentes, l'assemblée compte 41 membres présents avec 32 pouvoirs soit 73 membres présents ou représentés sur 128.

L'Assemblée est par conséquent en mesure de délibérer et de voter valablement.

Procès-verbal 2009

Le Président soumet au vote à mains levées le rapport du PV 2009.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport Moral du Président

Le Président rappelle l'activité dynamique du club dans le cadre de son rapport moral sous forme de diaporama commenté.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le président propose de soumettre à l'approbation les rapports des différentes commissions que les membres ont reçu par mail. Des rapports sous forme papier ont par ailleurs été déposés à l'entrée de la salle.

Rapport financier

Monsieur Raymond Muller, prend la parole et présente le rapport financier.

Bilan de l'année 2009/2010

Recettes	23 436,58 €
Dépenses	29 065,50 €
Solde	- 5 628,92 €
En caisse	22 045,08 €

Rapport des réviseurs aux comptes (Thierry Fausten et Roger Fogliani)

Les réviseurs aux comptes témoignent de la très bonne gestion des comptes et félicite le Trésorier, Raymond MULLER

*Le rapport est adopté à l'unanimité et **quitus** est donné au Trésorier.*

Election des réviseurs aux comptes 2010 / 2011

Sylvie GANDER et Ludovic DANY seront les réviseurs aux comptes pour l'année à venir.

Budget prévisionnel 2010 / 2011

Recettes	20 390 €
Dépenses	16 190 €

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Tarifs pour la saison 2010 / 2011

Les tarifs sont maintenus dans leur globalité à part avec une hausse de 5€ (sur tous les tarifs, sauf enfants de membre, -18 ans/étudiants et membres d'honneur) liée aux augmentations des

licences par la F.F.E.S.S.M. Le Président souligne que le montant des cotisations n'avait pas bougé depuis plusieurs années!

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Rapports des différentes Commissions

commission technique (Philippe VALENDOFF)

Philippe précise que l'activité ne s'arrête pas au rapport et que des passage de niveaux viennent encore d'être validés.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

commission licence (Dominique BANNWARTH)

Dominique rappelle que le dossier d'inscription est différent et qu'il doit obligatoirement être rempli avec le chèque pour obtenir la licence.

M. BIHRY rappelle qu'en cas de problème de d'allergie à l'aspirine, il faut impérativement que la personne précise quel est son produit de substitution, et le mettr à disposition.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

commission matériel (Michel WELTER)

Michel remercie toute l'équipe qui travaille avec lui tout au long de l'année et précise que s'agissant du chauffage un bouton sera mis en place pour deux heures de chauffage., afin d'éviter tout soucis de chauffage laissé allumé en partant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

commission apnée (Olivia FRICKER)

Olivia rappelle les bons résultats du TPM, en remerciant la ville pour la mise à disposition de la piscine le lundi soir et l'Université de Haute Alsace pour la mise à disposition des amphithéâtres – 150 personnes présentes lors des manifestations de la semaine dernière.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

commission médicale (Nadine STALDER)

Nadine rappelle l'investissement des professionnels médicaux dans sa commission.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

commission hockey sub (Stéphane BARDET)

Stéphane rappelle les bons résultats et les projets à venir.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Décharge global au Comité Directeur

Le Président reprend la parole pour demander la décharge globale au Comité Directeur.

La décharge globale est adoptée l'unanimité sous les applaudissements.

Modification des statuts

Proposition de modification des Articles 18 et 20 des Statuts soumise au vote

ARTICLE 18 DISPOSITIONS COMMUNES POUR LA TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées se composent de tous les membres de l'association, âgés de seize ans au moins le jour de l'Assemblée et à jour de leurs cotisations.

Les Assemblées se réunissent sur convocation du Président de l'Association ou sur la demande des membres présents représentant au moins le quart des membres licenciés.

Dans ce dernier cas, les convocations pour l'Assemblée doivent être adressées dans les trois jours du dépôt de la demande pour que l'Assemblée soit tenue dans les quinze jours suivant l'envoi des dites convocations.

Les convocations doivent mentionner obligatoirement l'ordre du jour prévu et fixé par les soins du Comité de Direction. Elles sont faites par mail à titre individuel ou par lettre à défaut d'adresse mail déclarée, adressées aux membres quinze jours au moins à l'avance, ou par voie de presse.

Seules sont valables les résolutions prises par l'Assemblée Générale sur les points inscrits à l'ordre du jour.

La présidence de l'Assemblée Générale appartient au Président ou, en son absence, au Vice-Président. L'un ou l'autre peut déléguer ses fonctions à un autre membre du Comité de Direction. Le Bureau de l'Assemblée est celui de l'association.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le Président et le Secrétaire.

Le vote par procuration est autorisé; tout membre empêché d'assister à l'Assemblée Générale peut donner pouvoir à un autre membre. Un même membre ne peut recevoir plus de deux procurations.

Il est également tenu une feuille de présence qui est signée par chaque membre présent et certifié conforme par le Bureau de l'Assemblée.

Article 20 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Au moins une fois par an, les adhérents sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues à l'article 18.

Pour que l'AG puisse valablement délibérer la présence d'au moins 25 % des membres (présents ou représentés), ou 25 % des voix (présentes ou représentées) est nécessaire. Si cette proposition n'est pas atteinte, une seconde AG sera convoquée dans un délai de 15 jours, elle pourra alors délibérer quelque soit le nombre de membres présents ou représentés.

L'Assemblée entend les rapports sur la gestion du Comité de Direction et notamment la situation morale et financière de l'association. Les commissaires aux comptes donnent lecture de leur rapport de vérification.

L'Assemblée, après avoir délibérée et statuée sur les différents rapports, approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur toute autre question figurant à l'ordre du jour.

Elle pourvoit à la nomination et au renouvellement des membres du Comité de Direction dans les conditions prévues aux articles 10 et 11 des présents statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne également, pour un an, les deux commissaires aux comptes qui sont chargés de la vérification annuelle de la gestion du Trésorier.

Sur proposition du Comité de Direction, elle fixe le montant de la cotisation annuelle à verser par les différentes catégories de membres de l'association.

Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des membres présents. Toutes les décisions sont prises à main levée.

Toutefois, à la demande du quart au moins des membres présents, les votes doivent être émis au bulletin secret.

Pas de vote à bulletin secret sollicité

Article 18

ABSTENTION : E. HENNA s'abstient, il représente 3 voix.

La modification est adoptée avec 70 voix pour sur 73.

Article 20

ABSTENTION zéro

CONTRE : Eric HENNA (3) Sylvie GANDER (3) Patrick RODRIGUES (3) Marc LANDAU (1)

La modification est adoptée à 63 voix pour sur 73.

MODIFICATION du règlement intérieur

Proposition d'adoption d'un nouveau règlement intérieur soumise au vote.

Pas de vote à bulletin secret sollicité

La modification est adopté à l'unanimité.

Intervention de Monsieur MEYER pour l'OMS

M. MEYER excuse M. DAVIERO et félicite le TPM pour le bon fonctionnement du club, la participation du club et souhaite une bonne année sportive.

Intervention de Monsieur CHAPRIER

Sport pas extrêmement médiatique et pourtant le club se fait connaître et est présent pour les différentes manifestations.

Rendre la plongée accessible à tous, ce n'est pas évident : félicitations.

Attitude constructive avec le projet du FROG.

Il ne faut pas avoir peur de faire des demandes.

Avec tous nos encouragements, et de belle bulles!

DIVERS

Sorties club 2011

Une sortie est a priori prévue première ou deuxième semaine de novembre à MARSALAM. 900 – 950 euros TTC, en tout compris, avec 10 plongées. Retour à l'hôtel entre midi et deux. Il faudra réserver avant fin janvier et être 20 minimums. Un mail détaillé suivra.

Locaux

Etude de plans pour agrandir les locaux en prévision et dossier à monter pour la Municipalité.

Tee-shirts - polos

Le Comité Directeur s'est habillé avec des polos brodés à l'effigie du TPM. D'autres articles suivront sur une mini boutique club.

Remerciements

Le Président remercie les cadres et les membres pour leur soutien et leur confiance.

Sous les applaudissements, le Président clos l'Assemblée Générale à 20 h15 et invite les membres présents à prendre le verre de l'amitié.

Michel WERMUTH
Président

Julie HEBERLE
Secrétaire Générale